

Charte Informatique du Cabinet d'Expertise Comptable

Engagement envers une Utilisation Responsable et Sécurisée des Technologies de l'Information

Introduction

La présente Charte Informatique a pour but d'établir les règles et les bonnes pratiques relatives à l'utilisation des technologies de l'information au sein de notre cabinet d'expertise comptable. Cette charte vise à garantir la sécurité, la confidentialité et l'efficacité de nos opérations informatiques.

1. Utilisation Responsable du Matériel Informatique

Les employés sont responsables de l'utilisation correcte et prudente du matériel informatique fourni par le cabinet.

Tout matériel endommagé doit être signalé immédiatement au service informatique.

Il est interdit de déplacer, modifier ou réparer le matériel informatique sans autorisation.

2. Sécurité des Données

Les employés doivent prendre des mesures pour protéger les données confidentielles et sensibles.

Les mots de passe doivent être robustes, changés régulièrement, et ne doivent pas être partagés avec des tiers.

Les dispositifs de stockage externes doivent être chiffrés pour éviter tout accès non autorisé.

3. Utilisation des Logiciels et des Réseaux

L'utilisation de logiciels sans licence est strictement interdite.

Les employés doivent signaler tout logiciel suspect ou non autorisé au service informatique.

4. Utilisation d'Internet et des Réseaux

L'utilisation d'Internet doit se faire de manière professionnelle et conforme aux politiques du cabinet.

L'accès aux sites potentiellement dangereux ou non liés au travail est interdit.

Les employés sont responsables de la sécurité de leur connexion Internet, notamment lors de l'utilisation de réseaux Wi-Fi publics.

5. Politique de Sécurité et de Confidentialité

Les employés doivent respecter la confidentialité des informations professionnelles et personnelles stockées sur les systèmes informatiques du cabinet.

L'accès non autorisé aux informations confidentielles est strictement interdit.

6. Mises à Jour et Maintenance

Les mises à jour régulières des logiciels, des antivirus et des systèmes d'exploitation sont obligatoires.

La maintenance préventive du matériel informatique doit être effectuée conformément aux recommandations du service informatique.

7. Responsabilités des Employés

Les employés recevront une formation continue sur les nouvelles menaces informatiques et les bonnes pratiques de sécurité.

Tout incident de sécurité ou comportement suspect doit être immédiatement signalé au service informatique.

Les employés sont tenus de respecter toutes les règles énoncées dans cette charte et de se conformer aux politiques informatiques du cabinet.

Le non-respect de cette charte peut entraîner des sanctions disciplinaires.

Conclusion

En adoptant cette Charte Informatique, chaque membre de notre cabinet s'engage à contribuer à un environnement informatique sûr, sécurisé et efficace. La coopération de tous est essentielle pour garantir la protection de nos données et la continuité de nos opérations.